

Conditions générales de vente de l'entreprise Monsieur Cédric Garcia

CG CONSEILS

19, rue du Marcadieu 65800 Aureilhian
Immatriculation RM 65
SIRET 75330915200019 - APE : 95112
Habilitation électrique 14042017

En signant ce document ou tout autre document s'y référant, le client accepte sans réserve les présentes Conditions Générales de Vente et renonce à toutes applications de ses éventuelles Conditions Générales d'Achats. Sauf conditions particulières mentionnées sur le devis, les présentes Conditions Générales de Ventes s'appliquent à toutes ventes et prestations effectuées par l'entreprise Cédric Garcia – CG Conseils.

Article n° 1 : Objet

Les présentes conditions générales de vente détaillent les droits et obligations de la société Cédric Garcia CG Conseils et de son client dans le cadre de la vente des marchandises suivantes : tous matériels informatiques, domotiques et électroniques. Toute prestation accomplie par la société Cédric Garcia CG Conseils implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Article n° 2 : Validité des offres

La présente proposition de prix est valable une semaine à compter de la date d'établissement du devis. L'acceptation du client devant intervenir également dans un délai d'une semaine.

Toute commande passée après ce délai d'une semaine du jour de notre proposition doit entraîner une confirmation de notre part et l'établissement d'un nouveau devis. La signature par le client du devis ou de la commande l'engage de façon ferme et définitive. Les travaux sont expressément limités à ceux qui sont spécifiés dans l'offre, le devis ou la commande. Les travaux supplémentaires ainsi que les travaux d'entretien éventuels, foront l'objet d'un devis complémentaire accepté au préalable. L'entreprise Cédric Garcia CG Conseils s'accorde le droit de se rétracter quant à l'exécution des travaux, sans justification, même en la présence d'une offre ou d'un devis signé par le client et ce, sans qu'aucune pénalité, indemnité de retard ou indemnité soit exigible de la part du client. Les travaux sont expressément limités à ceux qui sont spécifiés dans l'offre, le devis ou la commande. Les travaux supplémentaires ainsi que les travaux d'entretien éventuels foront l'objet d'un devis complémentaire accepté au préalable.

Article n° 3 : Passation de commande

La réservation de nos prestations citées sur un devis sera considérée effective et traitée dès réception de ce devis signé par le client accompagné, pour toutes prestations d'un montant supérieur ou égal à 100€ TTC, d'une mention contraire sur le devis, d'un acompte de 30% du montant total à la commande. Une avance de paiement peut être demandée en sus en cours de prestation sur accord des parties. Les confirmations ou réservations écrites ou verbales ne sont pas considérées comme engagements définitifs.

Pour tous clients professionnels, une facture sera obligatoirement remise. Pour les clients particuliers, une facture sera remise soit de la propre initiative du prestataire, soit sur demande du client. Une note établie en double exemplaires sera remise au client pour toute prestation d'au moins 15,24€ TTC.

Pour les mairies et collectivités publiques, il sera demandé un bon de commande ou ordre de service cacheté et signé du Maire ou de son représentant.

Article n° 4 : Propriété des devis et des plans

Nos devis, dessins, plans, maquettes, descriptions et documents de travail restent notre propriété exclusive. Leur communication à d'autres entreprises ou tiers est interdite et passible de dommages-intérêts. Ils doivent être rendus s'ils ne sont pas suivis d'une commande.

Article n° 5 : Délai d'exécution

Les travaux seront exécutés suivant la date fixée lors de l'acceptation du devis par le client, sauf cas de force majeure ou en cas d'application des clauses de l'article 2 des présentes conditions générales de vente. Ce délai peut être prolongé de droit par les intempéries, les arrêts provoqués par le fait du client, par les retards de fabrication et de livraison des fournisseurs ainsi que les retards accumulés par les corps de métiers intervenants sur chantier.

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif sauf stipulation contraire indiquée sur le devis. Nous sommes déchargés de tout engagement relatif aux délais de livraison dans le cas :

- où les conditions de paiement n'ont pas été observées par le client,
- de retard apporté à la remise de l'ordre d'exécution,
- de modification du programme des travaux,
- de retard des autres corps d'Etat,
- de retard des fabricants,
- de retard des fournisseurs,
- de travaux supplémentaires,
- où les locaux à aménager ne sont pas mis à notre disposition à la date prévue,

de force majeure ou d'événements tels que : guerre, grève, début de l'entreprise ou de l'un de ses fournisseurs, empêchement de transport, incendie, intempéries, ou encore rupture de stock du fournisseur.

Dans le cas d'une commande de matériels, les délais sont généralement tenus, mais certaines livraisons peuvent retarder l'intervention et/ou la réparation sans que Cédric Garcia - CG Conseils ne puisse en être tenu pour responsable. Aucun dédommagement de quelque nature que ce soit ne sera accordé au client en cas de dépassement de délai. Les dépannages en urgence et/ou hors horaires de bureau feront l'objet d'un devis spécifique et pourront engendrer un supplément de facturation. Dans l'éventualité d'un délai de dépannage plus important que prévu dans le devis, aucun supplément ne sera facturé au client mais aucun dédommagement ne lui sera accordé.

Article n° 6 : Prestations et conditions d'exécution

Cédric Garcia CG Conseils et ses éventuels employés ne sont tenus de commencer les travaux que dans le cadre des délais prévus par notre offre. La pose de nos matériels ne pourra s'effectuer qu'après achèvement des emplacements réservés à cet effet. La tenue des consommables dépend notamment du degré hygrométrique des locaux et des plages de températures dans lesquels ils sont placés et utilisés. Nous ne pourrions être tenus pour responsables des dysfonctionnements survenus par suite de variation de taux d'hygrométrie et/ou de températures.

Cédric Garcia – CG Conseils propose les prestations suivantes : assistance informatique et domotique, maintenance informatique, mise en service et en réseau de postes informatiques, fourniture et mise en service de périphériques informatiques et consommables associés, sauvegarde et récupération des données, conseils et audits informatiques, vente et dépannage de matériels informatiques et électroniques. Toutes les prestations sont accessibles à tout client ou toute personne désignée par lui. Le client s'engage à fournir à Cédric Garcia – CG Conseils les éventuels mots de passe du système d'exploitation ainsi que l'ensemble des licences logicielles originales concernant son matériel informatique. Cédric Garcia – CG Conseils se réserve le droit d'ajouter, de modifier, de compléter ou de supprimer ses prestations. Toutes les prestations seront effectuées en atelier ou en déplacement chez le particulier et les professionnels.

Le client s'engage à fournir en amont toutes les données nécessaires à la réalisation de l'intervention et prendra soin de sauvegarder ses données sur un support externe (disque dur externe, carte mémoire, CD ou DVD, bande, clé USB...). Cédric Garcia – CG Conseils ne saura être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect, matériel ou immatériel relatif aux données présentes sur le matériel informatique, domotique ou électronique du CLIENT. Toute absence ou non-respect des horaires fixés pour rendez-vous devront être signalés à Cédric Garcia – CG Conseils dans les meilleurs délais. Les annulations de rendez-vous pour une intervention sur site, à domicile ou en entreprise, devront être signalé au plus tard 24 heures avant le début de l'intervention ; dans le cas contraire le client sera facturé pour la première heure d'intervention. Tout matériel du client non récupéré dans un délai de 30 jours après que le client y ait été invité, sera considéré comme abandonné. Ce matériel quittera alors l'atelier de Cédric Garcia – CG Conseils pour rentrer dans un dispositif de recyclage confié à une entreprise agréée et spécialisée dans la récupération et le démantèlement des DEEE. Dans le cas d'une intervention sur site, le client s'engage à entretenir un environnement optimal pour permettre à Cédric Garcia – CG Conseils d'exécuter correctement la prestation.

Cédric Garcia - CG Conseils réalise les prestations de dépannage sur site et en atelier. Le dépôt de matériel se fait uniquement sur rendez-vous. Le client téléphone à Cédric Garcia - CG Conseils du lundi au samedi, de 08h à 20h, ou envoie un courriel, afin de s'accorder sur un créneau horaire de dépôt, dans la limite d'une heure. Au moment du dépôt, une fiche d'intervention est remplie et le client indique à Cédric Garcia - CG Conseils, dans la mesure du possible, la nature de la ou des prestations à effectuer. Les devis sont gratuits, mais si les prestations demandées par le client nécessitent un diagnostic poussé et/ou un audit, ce dernier fera l'objet d'un devis séparé. Le client est averti en amont.

Dans le cas d'une intervention nécessitant l'ajout ou le remplacement de matériel, Cédric Garcia - CG Conseils contactera le client afin de l'en informer et enverra un devis correspondant au coût du matériel nécessaire à la réparation. Après acceptation de ce dernier le client Cédric Garcia - CG Conseils commandera les pièces auprès de ses fournisseurs si ces dernières ne sont pas en stock.

Si le dysfonctionnement est réparable à distance, Cédric Garcia - CG Conseils pourra prendre le contrôle à distance du matériel du client sans accord. Si le dysfonctionnement ou la panne nécessitent l'intervention de Cédric Garcia - CG Conseils sur le matériel du client, un devis sera établi et Cédric Garcia - CG Conseils conviendra avec le client d'une date, d'un horaire et d'un lieu de rendez-vous. Si le client ou la personne chargée de la représenter n'est pas présent sur le site à la date et l'heure convenues, Cédric Garcia - CG Conseils ne pourra assurer les prestations et ne saura être tenu pour responsable des conséquences de cette absence.

Cédric Garcia CG Conseils se réserve le droit d'interrompre l'intervention en atelier ou en déplacement chez le particulier et les professionnels si :

- le client ne dispose pas des licences des logiciels ou systèmes informatiques,
- l'installation et/ou l'utilisation du matériel est non-conforme,
- les conditions de travail mettent en danger la sécurité de l'intervenant ou du client,
- les conditions d'accès aux différents équipements ne permettent pas de réaliser la prestation dans les meilleures conditions,

- les conditions sont différentes de celles qui avaient été définies initialement,
- le client est soupçonné de ne pas avoir informé de la modification de son équipement.

Dans le cas où la prestation serait interrompue par Cédric Garcia - CG Conseils pour une de ces clauses, la prestation sera due avec une facturation proportionnelle au temps passé, au taux horaire en vigueur à ce moment-là, indiqué sur le devis remis préalablement au client. La création du contrat se fait au moment de la prise en charge du matériel, par l'intermédiaire de notre numéro de téléphone ou par courriel. Entre Cédric Garcia CG Conseils et le client, la confirmation du rendez-vous pour intervenir au domicile du client vaudra consentement irrévocable au contrat et validation des prix communiqués. Il est, de ce fait, convenu entre les parties, que le client reconnaît la validité et la force probante des courriels et conversations téléphoniques. Ces preuves sont recevables, quel que soit le montant des prestations effectuées par Cédric Garcia CG Conseils. Toute demande d'intervention faite par un mineur non émancipé avec ou sans autorisation des parents ou d'un tuteur légal sera facturée à ces derniers.

Article n° 7 : Conformité des produits

La majorité des matériels utilisés par Cédric Garcia CG Conseils sont certifiés RoHS Le produit comportant un défaut de conformité reconnu, signalé dans un délai de quinze jours francs, fera l'objet d'un remplacement ou d'une remise en l'état, à l'exclusion de tout dédommagement, à quelque titre que ce soit et sans qu'un délai puisse être imposé par le client auprès de l'entreprise Cédric Garcia CG Conseils. L'installation de matériel fourni par le client à sa demande engendre l'annulation de tous recours et garanties de la prestation. Toutefois, la garantie de conformité ne s'applique pas si :

- vous avez connaissance du défaut au moment de l'achat ;
- vous ne pouvez pas ignorer le défaut au moment de l'achat (notamment si l'entreprise Cédric Garcia CG Conseils vous en a informé) ;
- le défaut résulte de matériaux que vous avez fournis ou ajoutés.

De plus, l'entreprise Cédric Garcia CG Conseils est tenue à une obligation générale d'information sur ses produits (fonctions essentielles, caractéristiques techniques), ainsi qu'une obligation de conseil et doit se renseigner sur les besoins du client afin d'être en mesure de l'informer correctement selon l'utilisation prévue.

Conformément à la loi, la garantie de conformité s'applique uniquement aux biens mobiliers informatiques, domotiques et électroniques à l'exclusion de tous les autres.

Article n° 8 : Mise en œuvre de la garantie légale de conformité

En cas de défaut de conformité dans les dix ans suivants l'achat, date d'émission du devis accepté ou date d'émission de la facture faisant foi, le produit est couvert par la garantie légale. Afin de la mettre en œuvre, le client devra présenter l'ensemble de ces justificatifs :

- bon de commande ;
- devis accepté et signé ;
- bon de livraison ;
- procès-verbal de réception des travaux ;
- facture acquittée.

En cas de mise en œuvre de la garantie légale, le client devra choisir entre la réparation et le remplacement du bien non conforme. En cas de différence de coût manifeste entre les deux options, Cédric Garcia CG Conseils pourra imposer l'option la moins chère, conformément à la loi.

Textes de référence : Code de la consommation et notamment les articles L217-14, L217-15, L217-16 et L217-8, article L217-9, article L217-10 et L217-11, article L217-12, article L217-13, articles L217-10 et L217-11, article L111-2, article L221-5, articles L221-9 et L221-10, articles L221-11 et L221-12, article L221-2, articles L217-1 à L217-3, article R111-1, Arrêté du 18 décembre 2014 relatif au contenu des conditions générales de vente en matière de garantie légale.

Les interventions ne pourraient être en aucun cas considérées comme valeur acceptation d'une obligation de résultat mais Cédric Garcia - CG Conseils s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour assurer ses services au client. En cas de force majeure ou fortuite tel que défini par la jurisprudence des tribunaux français, Cédric Garcia – CG Conseils ne pourrait être tenu responsable pour tout retard ou inexécution des prestations. La responsabilité de Cédric Garcia - CG Conseils ne peut être engagée en cas de faute ou d'erreur de manipulation du client et/ou d'utilisation non conforme de son matériel. Dans le cas où le matériel du client est encore sous garantie, le client accepte que l'intervention de Cédric Garcia - CG Conseils soit susceptible d'entraîner la perte de celle-ci. Dans le cas où la responsabilité de Cédric Garcia - CG Conseils serait engagée suite à l'inexécution ou à la mauvaise exécution d'une intervention, l'indemnité relative aux dommages et intérêts ne pourra être supérieure au montant de la prestation. Cédric Garcia – CG Conseils ne saurait être tenu pour responsable d'une éventuelle perte de données. Il est de la responsabilité du client d'effectuer une sauvegarde de ses données préalablement à l'intervention. En cas de perte de données, le client ne pourra en aucun cas réclamer une indemnité relative à une quelconque valeur de données enregistrées sur ses disques. En cas de perte de données ou de logiciels et ce quelle qu'en soit la cause, Cédric Garcia – CG Conseils ne pourra être rendu responsable de cette perte dans la mesure où le client garde la responsabilité de la bonne réalisation de ses sauvegardes et de l'utilisation des logiciels dont il a acquis les licences. Cédric Garcia – CG Conseils garantit ses interventions si la panne se reproduit sur le même matériel et pour la même raison dans un délai de 30 jours après la première intervention. L'ouverture d'un équipement dont la plasturgie est fragilisée peut dans certains cas nécessiter le remplacement de cette dernière ; Cédric Garcia – CG Conseils ne pourra être rendu responsable de ces dommages et le client ne pourra en cas réclamer une quelconque indemnité mais il lui sera proposé un nouveau devis de remise en état de son matériel si les pièces détachées sont disponibles. Une panne peut en cacher d'autres et Cédric Garcia – CG Conseils ne saurait en être tenu pour responsable. Les garanties ne s'appliquent pas en cas de panne suite à une chute, choc ou pression exercée sur le matériel, son oxydation, son exposition à des liquides, à des températures élevées ou très basses - hors plages indiquées par les fabricants -, son exposition au soleil, au sable, à la poussière, ou s'il manque des éléments. La garantie ne s'applique pas en cas de dommages causés par un virus ou d'un quelconque programme parasite ou malveillant. La garantie du matériel neuf installé par Cédric Garcia - CG Conseils est de deux ans, à compter de la date d'émission de la facture, 6 mois si le matériel est d'occasion, ou celle accordée par ses fournisseurs et fabricants. Cette garantie est exclue pour toute cause étrangère à la prestation. Cédric Garcia - CG Conseils se réserve le droit de refuser d'installer un produit n'étant pas un produit d'origine ou qui ne disposerait pas des licences d'utilisation.

Article n° 9 : Mise en œuvre de l'assurance RC Pro

Cédric Garcia CG Conseils est titulaire d'un GROUPEMENT ASSURANCE multirisque des professionnels n°40833716-0001, souscrit auprès de CNAO/PAMA D'OC, sis 14 rue Vidailhan 31131 BALMA Cedex, garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile des professionnels des travaux qui lui sont confiés ou du fait de ces travaux. La garantie s'exerce dans les pays de l'Union Européenne ainsi que les pays membres de l'Association Européenne de Libre Exchange (A.E.L.E.). La garantie RC atteinte à l'environnement s'exerce en France métropolitaine, dans les DOM, les COM et Monaco.

Article n° 10 : Vices cachés

En tout état de cause, le client bénéficie des dispositions de la garantie légale notamment celles relatives à la garantie des vices cachés. Sauf cas particuliers ou légaux, le client dispose d'un délai de quinze jours à compter de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation de service pour signaler un éventuel problème ou vice caché sur le produit installé. Les frais d'opération et de communication sont alors à sa charge. Seul le prix ou des produits remplacés sera remboursé. Les produits abîmés, endommagés ou sals par le client ne sont pas repris, échangés ou remboursés.

Article n° 11 : Remboursement des produits

Les remboursements des produits, dans les hypothèses visées ci-dessus, seront effectués dans un délai inférieur ou égal à deux mois. Le remboursement s'effectuera au chèque par crédit sur compte bancaire ou par chèque bancaire ou postal adressé au nom du client ayant passé la commande et à l'adresse de facturation. Aucun envoi en contre remboursement ne sera accepté, quel qu'en soit le motif.

Article n° 12 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés des frais de transport applicables au jour de la commande.

L'entreprise Cédric Garcia CG Conseils s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment et se réserve expressément le droit d'appliquer les prix en vigueur au jour de l'exécution du présent acte, le cas échéant. Les tarifs des prestations sont exprimés en euros et sont stipulés TTC ou nets de taxes. La TVA est non applicable en vertu de l'article 293-B du CGI. Les frais de déplacement pour intervention à domicile sont gratuits dans une zone de 5 kilomètres autour du siège social de CG Conseils. Les tarifs applicables sont les tarifs en vigueur à la date de la prise de rendez-vous. Les tarifs sont indiqués sur le site de Cédric Garcia - CG Conseils : <https://www.cg-conseils.com>. Si lors de l'INTERVENTION des prestations supplémentaires s'avèrent nécessaires, Cédric Garcia - CG Conseils Informera immédiatement le client afin d'obtenir son accord exprès pour finaliser la réparation. La facture est à régler en globalité à la fin de l'intervention. Le client ne pourra reprendre son matériel qu'après paiement des sommes dues.

Les modes de règlements acceptés sont chèques et virements bancaires.

Article n° 13 : Déplacement et établissement des devis

Les déplacements pour toutes interventions ou devis à Aureilhian (65) et dans un rayon de 5 kms sont gratuits. Les déplacements au-delà des 5 kms seront facturés de manière forfaitaire selon la grille de tarifs.

Article n° 14 : Majorations nuits, week-ends et jours fériés

La main d'œuvre est majorée de :

- 50% de 6h à 8h et de 18h à 22h du lundi au vendredi,
- 100% le Samedi, le Dimanche, les jours fériés et pour toutes les autres plages horaires non spécifiées ci-dessus.

Article n° 15 : Réceptions - Réclamations

Les travaux devront être réceptionnés au plus tard 15 jours après leur achèvement et un procès-verbal de réception des travaux sera établi. A défaut de cette réception dans les 15 jours suivant l'achèvement des travaux, ceux-ci seront considérés comme acceptés sans réserve.

Si le client modifie le devis de manière unilatérale, il devra être signé et parafé par l'entreprise Cédric Garcia CG Conseils pour signifier son accord sur les nouveaux prix et/ou matériaux et/ou prestations indiqués, ou devra faire l'objet d'un avenant écrit, signé et parafé par les deux parties. En cas de désaccord, l'entreprise Cédric Garcia CG Conseils pourra s'en tenir au

devis initial signé et accepté par le client, aussi bien pour les marchandises, matériels et matériaux commandés, que les prestations à réaliser.

Article n° 16 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société Cédric Garcia CG Conseils serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Article n° 17 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Article n° 18 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- Soit par virement bancaire ou postal ;
- Soit par mandat bancaire.

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine. La mise à l'encaissement du chèque est réalisée à la réception du chèque. Le chèque sera établi à l'ordre de CG Conseils.

Pour les mairies et collectivités publiques, le paiement s'effectue par virement bancaire à réception de la facture (RIB joint).

Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra verser un acompte de 30% du montant global de la facture, un second acompte de 30% en milieu de travaux, le solde devant être payé à réception du chantier, au plus tard à la date d'échéance figurant sur la facture, sans escompte ni rabais, ni retenue de quelque nature. Les délais de paiement sont plafonnés à 30 jours à compter de la date de réception des marchandises ou d'exécution du service, sauf accords particuliers, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du I de l'article L. 441-6, fixée à 40 euros (article D.441-5 et L.441-3 du Code du Commerce), sera due. L'indemnité forfaitaire de 40 euros est due de plein droit dès le premier jour de retard de paiement quel que soit le délai applicable à la transaction (délai stipulé prévu à l'article L.441-6 I alinéa 8 du Code du Commerce, délai convenu prévu à l'article L.441-6 I alinéa 9, délai réglementé prévu à l'article L.441-6 I alinéa 11, délais prévus aux 1° à 4° de l'article L.441-3).

Article n° 19 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société Cédric Garcia CG Conseils une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal, majoré de 10 points.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises. Le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du I de l'article L. 441-6, fixée à 40 euros (article D.441-5 et L.441-3 du Code du Commerce), sera due. L'indemnité forfaitaire de 40 euros est due de plein droit dès le premier jour de retard de paiement quel que soit le délai applicable à la transaction (délai stipulé prévu à l'article L.441-6 I alinéa 8 du Code du Commerce, délai convenu prévu à l'article L.441-6 I alinéa 9, délai réglementé prévu à l'article L.441-6 I alinéa 11, délais prévus aux 1° à 4° de l'article L.441-3).

Article n° 20 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause "Retard de paiement", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de l'entreprise Cédric Garcia CG Conseils.

Article n° 21 : Suspension des travaux

En cas de non-observation des conditions de paiement, l'entreprise se réserve le droit de suspendre les travaux trois jours après avoir mis le client en demeure de tenir ses engagements.

Article n° 22 – Clauses pénales

En cas de rupture du contrat, imputable au client, avant la réalisation des travaux commandés, l'acompte versé à la commande sera conservé à titre d'indemnisation forfaitaire. A cette somme s'ajoutera le montant des fournitures et du matériel déjà commandés. En cas de rupture du contrat en cours de réalisation des travaux s'ajoutera à la facturation des travaux réalisés une somme forfaitaire égale à 15% du montant TTC du devis ou de la commande.

Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont obligatoirement appliquées dans le cas où les sommes dues sont versées après la date de paiement figurant sur la facture.

Le taux de ces intérêts de retard est égal à 1% par mois de retard. Après mise en demeure, ils courent à partir de la date de règlement et sont calculés par mois, le mois entamé comptant pour un mois entier.

Article n° 23 : Clause de réserve de propriété

L'entreprise Cédric Garcia - CG Conseils conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. A ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société Cédric Garcia CG Conseils se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées. La marchandise livrée reste notre propriété jusqu'à paiement intégral du prix. Toutefois, les risques sont transférés dès la livraison. Dans le cas où le paiement n'interviendrait pas dans le délai prévu, nous nous réservons le droit de reprendre la chose livrée et, si bon nous semble, de résoudre le contrat.

Article n° 24 : Livraison

La livraison est effectuée :

- Soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur ;
- Soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention de l'acheteur ;
- Soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard intervenant dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'attribution de pénalités de retard ;
- l'annulation de la commande.

Le risque de transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, cachet de La Poste faisant foi, par courriel recommandé AR au transporteur et à l'entreprise Cédric Garcia CG Conseils.

Article n° 25 : Force majeure

La responsabilité de la société Cédric Garcia - CG Conseils ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Article n° 26 : Service clientèle et données personnelles

Pour toute information ou question concernant ces présentes Conditions Générales de Ventes, contactez-nous par courrier :

Cédric Garcia

CG Conseils

19, rue du Marcadieu

65800 Aureilhian

Ou par mail : contact@cg-conseils.com

Ou via notre site Web : www.cg-conseils.com

Ou par téléphone : 06.13.03.85.52

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés (dite loi "Informatique et Libertés"), le traitement automatisé des données nominatives réalisées ont fait l'objet d'une déclaration à la CNIL enregistrée sous le numéro 19907310. Le client est notamment informé que les informations qu'il nous communique via les formulaires et/ou adresses de courriels sont nécessaires pour répondre à leurs demandes, et sont destinées à Cédric Garcia CG Conseils, responsable du traitement, à des fins de gestion administrative et commerciale. En cas d'incident lié au dossier d'un client, un traitement spécifique pourra être réalisé. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement afin de prendre en compte les demandes des clients et sont destinées uniquement à Cédric Garcia CG Conseils, entreprise contactée. En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, les clients disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux dites informations, en contactant le service commercial de l'entreprise Cédric Garcia CG Conseils, dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus. Cédric Garcia - CG Conseils s'engage à respecter la vie privée de ses clients : aucune donnée personnelle n'est collectée lors des prestations ou dépannages. Sauf demande du client et uniquement à des fins de sauvegarde ou de diagnostic, aucun fichier du client n'est récupéré par Cédric Garcia - CG Conseils, qui s'engage à ne pas transmettre ses coordonnées à des tiers à des fins de prospection commerciale sous quelque forme que ce soit. Cédric Garcia - CG Conseils s'engage à garantir la confidentialité des informations enregistrées sur les supports informatiques des clients mais ne pourra être tenu responsable dans le cas où une autorité judiciaire compétente lui demanderait de lui livrer ses supports informatiques, notamment s'ils contiennent des données illégales. Cédric Garcia - CG Conseils s'engage à ne pas dupliquer les données du client sans son autorisation écrite. De même, le client s'engage à respecter les règles de déontologie de Cédric Garcia - CG Conseils et à ne pas dupliquer ou diffuser ses supports informatiques sans son accord écrit.

Article n° 27 : Attribution de compétence – Tribunal compétent

En cas de litige, Cédric Garcia - CG Conseils mettra tout en œuvre afin de parvenir à un accord amiable et trouver des solutions afin de le résoudre. En cas de contestation, il est fait attribution de compétence aux tribunaux du siège social de notre entreprise. Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Tarbes (65009). Les présentes Conditions Générales ainsi que les relations entre le client et Cédric Garcia - CG Conseils sont régies par le droit français. Ces termes et conditions ne doivent pas être interprétés comme limitant les droits statutaires du client.

Fait à Aureilhian, le 20 août 2012.

Conditions Générales de Vente mises à jour le 09/04/2018,

Cédric Garcia,

Représentant légal de l'entreprise Cédric Garcia - CG Conseils,



Tous produits et formations informatiques
19, rue du Marcadieu
65800 Aureilhian
Tel:06 13 03 85 52 - Fax:06 59 59 18 22
Membre de la Fédération Française des
SIRET 75330915200019 - APE: 95112